



Déclaration liminaire - CTSD du 25 février 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de ce Comité Technique,

La période actuelle est inédite. Alors que les manifestations de mécontentement, mais aussi de craintes, appelant à réaffirmer les valeurs de la république se multiplient, les lois fleurissent une à une à un rythme effréné : loi confiance, loi pour la transformation de la fonction publique, mais aussi sur la modernisation du système de santé, et d'autres à venir. Tout semble se dérouler, comme si le gouvernement était équipé d'ocillères, de façon à avancer coûte que coûte. Cependant, certains signes ne trompent pas et cet empressement à tout boucler, sans aller au bout de ce que devrait être le dialogue social, est symptomatique d'une volonté d'imposer sans discuter.

La « Loi pour une Ecole de la confiance » a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale la semaine dernière. Elle ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité.

Amendée et adoptée par l'Assemblée Nationale sans que les finalités et les impacts ne soient jamais complètement explicités et partagés avec les acteurs de la communauté éducative, sa version actuelle est inquiétante :

- le financement public des écoles privées corollaire à l'instruction obligatoire à 3 ans se retrouve renforcé, au détriment probable des écoles publiques et de la mixité scolaire
- une nouvelle structure scolaire mal identifiée, l'établissement public des savoirs fondamentaux, voit le jour en soulevant l'inquiétude des personnels des écoles primaires, et du collège dont les directeurs en première ligne ainsi que des collectivités
- le Cnesco, pourtant reconnu pour la qualité et l'indépendance de ses travaux, est supprimé au profit d'un conseil d'évaluation de l'école vertical chargé de construire les outils de l'évaluation des établissements

- les toutes récentes Espé sont rebaptisées Inspé et reprises en main par le ministère qui en désignera les directeurs au risque de fragiliser leur ancrage dans l'université.

- 

L'intention initiale de rendre l'instruction obligatoire dès 3 ans et le caractère hétéroclite de ce texte ne doivent pas faire oublier qu'il détricote un peu plus la refondation engagée en 2013 et ouvre la porte à de profondes modifications de notre système éducatif.

Le SE-Unsa s'était adressé à Emmanuel Macron dès son élection. Nous lui demandons de s'engager pour une Ecole durable, en inscrivant la politique éducative dans le long terme, en faisant confiance aux équipes, en intensifiant les politiques de réduction des inégalités et de soutien du Service public laïque d'éducation sur l'ensemble des territoires et en reconnaissant les personnels par un accès soutenu à la formation continue et de nouvelles perspectives de carrière. Le SE-Unsa, avec sa fédération l'Unsa Education, regrette que son appel n'ait pas été entendu.

Concernant la carte scolaire, objet de cette instance :

Nationalement, même si certaines académies ont des dotations à 0, la dotation globale pourtant positive ne permettra sans doute pas de réaliser à elle seule la poursuite des objectifs définis par le Ministre lui-même dont le plus emblématique : le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Au-delà de cette priorité ministérielle, l'UNSA Education déplore qu'aucune impulsion politique ne soit donnée sur la structuration de l'offre éducative en milieu rural, sur la baisse des effectifs en maternelle, sur la consolidation des RASED ou encore la direction d'école pour laquelle les discussions sont prévues au premier trimestre 2019.

Localement, La dotation de 94 postes supplémentaires ne suffira pas aux besoins dans le département.

- Augmentation du nombre d'élèves dans le département, + 650
- Dédoublements portés à 15
- Augmentation du nombre d'élèves dans les classes Hors éducation prioritaire
- Logique de travail sur les capacités d'accueils dans les écoles et abandon de la notion de seuil

Malgré le travail des services de la Dos de la DSDEN 13, que nous remercions, nous ne pourrons pas approuver le projet de ce jour, résultat du manque d'ambition du ministère et la trop faible dotation concédée au 13.

-

Je vous remercie de votre attention.